

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ISSIGEAC**RÉUNION ORDINAIRE DU 13 05 2025 à 20h30**

Date de la convocation : 09 05 2025

Président de séance : CASTAGNER Jean-Claude

Présents : CASTAGNER Jean-Claude, BIROT Patrick, ~~CAPILLON Claude-Marie~~, ~~CLEUET Florent~~, DE BEER Liesbeth, DE LAPOYADE Eliane, DELMARES Sébastien, DUBOIS Françoise, ~~DUBOIS Éric~~, DUMONT Bernadette, GACHET Isabelle, LETOURNEUR-RENEE Marie-Chantal, ~~NOBLET Jessica~~, VANTOMME Guy, VITRAC Jean-Pierre.

Excusé(e)s : CLEUET Florent.

Absent(s) (e) (es) : NOBLET Jessica.

Procurator(s) : CAPILLON Claude-Marie à GACHET Isabelle / DUBOIS Éric à VITRAC Jean-Pierre

Secrétaire de séance : LETOURNEUR-RENEE Marie-Chantal

Nombre de conseillers présents : 11**Nombre de conseillers votants** : 13 dont 2 procurations

Ouverture de la séance à 21h00.

Mme LETOURNEUR RENEE Chantal est désigné(e) secrétaire de séance.

Approbation du PV du CM du 08 04 2025 : approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1. Travaux aménagement de bourg rue Simone Grignon : choix de l'entreprise.
2. Rues piétonnes 2025.
3. Associations : subventions exceptionnelles 2025.
4. Extinction partielle de l'éclairage public sur le territoire de la commune.
5. La Grangette : actualisation honoraires dossier Loi Sur l'Eau.
6. Médiathèque : matériel aménagement poste de travail.
7. Questions diverses

1. TRAVAUX AMENAGEMENT DE BOURG RUE SIMONE GRIGNON : CHOIX DE L'ENTREPRISE - 2025/0028

Vu le code des marchés publics

Vu le décret 2024-1217 du 28 12 2024 prorogeant jusqu'au 31 12 2025 le seuil de dispense de publicité et de mise en concurrence préalables pour les marchés de travaux dont la valeur estimée est inférieure à 100 000€ HT.

Monsieur le Maire présente 3 devis pour l'opération « aménagement de bourg liaison RD14/rue Simone Grignon, entrée Mairie et accès salle du conseil ».

Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

➤ **Autorise** le Maire à signer le marché public suivant :

TRAVAUX DE VOIRIE	ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC
TRANCHE FERME Rue Simone Grignon/Entrée Mairie	Société EUROVIA (24 100 BERGERAC)	49 923.52€	59 908.22€
TRANCHE OPTIONNELLE Accès salle du Conseil	Société EUROVIA (24 100 BERGERAC)	5 455.89€	6 547.06€
TOTAL		55 379.41€	66 455.29€

➤ **Dit** que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.➤ **Autorise** le Maire ou l'adjoint délégué à signer les pièces nécessaires.

Publication le 10 07 2025

2 RUES PIETONNES 2025 – 2025/0029

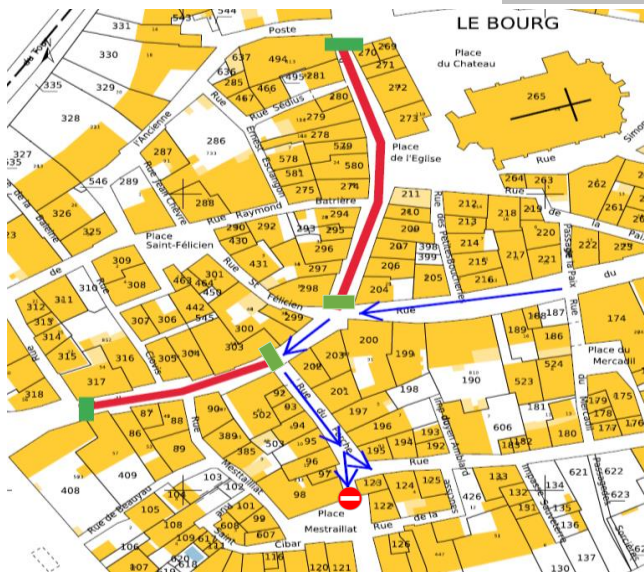
➡ PLACE EGLISE

Monsieur le Maire propose d'instaurer la zone piétonne sur la Place de l'Eglise et les rues piétonnes comme indiqué sur les plans ci-dessous.



Pour : 12
Contre : 1
Abstentions : 0

➡ RUES PIETONNES



Rues piétonnes
Du 07 06 2025 au 26 09 2025
De 12H30 à 7H45

➡ Sens unique
■ Barrières

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

➤ **Approuve** l'instauration de la zone piétonnes Place de l'Eglise **du 07 06 2025 jusqu'au 26 09 2025 inclus.**

➤ **Approuve** l'instauration des rues piétonnes **du 07 06 2025 jusqu'au 26 09 2025 inclus de 12H30 à 7H45.**

➤ **Autorise** le Maire ou à défaut l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires.

Commentaires : Les nouveaux horaires ont été validés en accord avec le restaurant Le Bouchon Médiéval et la boucherie Brignole. Le Bouchon Médiéval s'occupe de la mise en place des barrières sur le haut de la Grand'Rue à 12h30, tandis qu'une demande sera faite à La Petite Treille pour installer celles du bas. Les employés communaux interviendront à 13h30 pour vérifier la mise en place. Pour le premier week-end d'août (brocante), les commerçants du haut de la Grand'rue souhaitent maintenir la rue en zone piétonne. Une réflexion est aussi lancée sur la piétonnisation de la rue Barri Paillou. A évaluer selon les contraintes de livraison et l'accès riverains. Le sujet doit être revu en conseil municipal, en tenant compte notamment des besoins de La Poste et des livreurs de colis.

3 ASSOCIATIONS : SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES 2025 – 2025/0030

Monsieur le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle aux associations suivantes :

→ Les Amis de Touskiroul pour les manifestations suivantes : marché aux Fleurs, Le Petit Monmartre, FestiMusik, Les Metalliers, Rassemblement Auto Motos.

→ ACTIF pour l'élaboration/impression du nouveau plan d'Issigeac avec l'ensemble de ses commerçants et artisans.

→ UAI pour la manifestation suivante : Challenge Beach Rugby

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

➤ **Emet un avis favorable** au versement des subventions suivantes :

➔ **Les Amis de Touskiroul : 1 700€**

Pour : 7 Contre : 0 Abstentions : 6

➔ **UNION ATHLETIQUE ISSIGEACOISE : 1 500€**

Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 2

→ **ACTIF : 222€ (frais impressions flyers)**

Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 2

➤ **Emet un avis défavorable** au versement des subventions suivantes :

→ **ACTIF : 150€ (frais conception flyers)**

Pour : 2 Contre : 8 Abstentions : 3

Commentaires : La conception reste identique à 2024 avec les ajustements nécessaires. A la question « faut il reprendre en charge financièrement ? » le Conseil a répondu par la négative.

➤ **Autorise** le Maire ou à défaut l'adjoint à signer toutes les pièces nécessaires.

4 EXTINCTION PARTIELLE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE – 2025/0031

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies. Une réflexion a ainsi été engagée par le conseil municipal sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public. Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuera également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du maire qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes.

D'après les retours d'expériences similaires menées dans un certain nombre de communes, il apparaît que l'extinction nocturne de l'éclairage public n'a pas d'incidence notable, à certaines heures et à certains endroits, il ne constitue pas une nécessité absolue.

Cette démarche doit par ailleurs être accompagnée d'une information de la population et d'une signalisation spécifique. En période de fêtes ou d'événements particuliers, l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

➤ **Donne un accord de principe.**

➤ **Demande** l'établissement d'une étude de faisabilité chiffrée avant toute décision définitive.

➤ **Charge** Monsieur le Maire ou à défaut l'adjoint à signer les pièces nécessaires.

5 LA GRANGETTE : ACTUALISATION HONORAIRES DOSSIER LOI SUR L'EAU – 2025/0032

Vu le projet d'extension du réseau d'assainissement sur le secteur de La Grangette,

Vu le devis validé de Mme SERRES Hélène en date du 24 11 2023 pour le dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau,

Vu la modification des plans du futur lotissement,

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il est nécessaire de mettre à jour le dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau suite au changement de projet.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

➤ **Accepte le devis de Mme SERRES Hélène d'un montant de 1 050€ HT soit 1 260€ TTC.**

➤ **Autorise** le Maire ou à défaut l'adjoint à signer toutes les pièces nécessaires.

6 MEDIATHEQUE : MATERIEL AMENAGEMENT DE POSTE – 2025/0033

Vu l'étude de poste établie par le CDG 24 en ce qui concerne la nécessité d'acquérir du matériel adapté pour l'agent de la Médiathèque : siège réglable, chariots, support de tour informatique, Monsieur le Maire présente différents devis.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

➤ **Accepte le devis de la société 3D Concept pour le siège réglable d'un montant de 789€ HT soit 953.40€ TTC.**

➤ **Donne un avis défavorable** à l'acquisition du support de la tour informatique et demande à ce qu'un support moins onéreux soit mis en place.

➤ **Demande à ce que de nouveaux devis soient établis concernant les chariots et autorise le Maire ou l'adjoint à signer le mieux disant.**

➤ **Autorise** le Maire ou à défaut l'adjoint à signer toutes les pièces nécessaires.

QUESTIONS ORALES

- SAMU : Lors d'échanges avec le SAMU, la nécessité d'un point officiel d'atterrissage pour hélicoptère a été évoquée, en prenant en compte l'accessibilité, l'éclairage (de préférence télécommandé) et la disponibilité. Le stade pose problème à cause de l'éclairage insuffisant et de l'accès (barrière). Il est utilisable hors des matchs. L'espace du nouveau parking de la Banège est une option envisageable, mais se pose le problème du stationnement des véhicules. Une réunion est prévue le 15 mai, en mairie avec visite sur le terrain afin d'évaluer la demande exacte. M. Vantomme sera présent, Monsieur le Maire ayant déjà une réunion au Lac de l'Escourrou.

- ANIMATIONS : pour les plus de 60 ans : Le conseil départemental de la Dordogne propose d'organiser une animation hebdomadaire pour les plus de 60 ans, incluant des activités comme la gym, le yoga, la randonnée, et des informations sur l'hygiène de vie et la diététique... Le premier rendez-vous est prévu le jeudi 15 mai dans une salle de 80 m² avec plusieurs intervenants (Amélie Baleine de la CCPSP, Françoise Dubois, Chantal Letourneur-Renée et Eliane De Lapoyade du Conseil Municipal). L'activité se déroulera chaque semaine pendant la période scolaire, de 13h30 à 16h30, dans la salle Multi-activité, avec deux animateurs. Une subvention de 2 000 € finance l'initiative : 500 € de la commune d'Issigeac et 1 500 € de la CCPSP. Isabelle Gachet souligne cependant les difficultés budgétaires du Département, qui contrastent avec cette offre.

- REPAS DES BENEVOLES

Aura lieu au restaurant. Juste reconnaissance du travail effectué par ce groupe de 15 personnes au profit de la commune.

- CINE 4 CASTILLONNES : DEMANDE DE SUBVENTION

Avis défavorable.

- PLUI CENTRE MEDICAL

Un projet de construction de pharmacie à proximité du centre médical est envisagé pour développer l'activité pharmaceutique, en lien avec les évolutions du métier. Les architectes du centre médical et de la pharmacie travaillent ensemble. Une modification du PLUI est nécessaire pour permettre le projet (privé), incluant aménagements et parking. La CCPSP devra financer cette modification, dont l'approbation ne pourra intervenir qu'en 2026 après validation des organismes et commissions. Pour éviter cette révision du PLUI, Sébastien Delmarès suggère de construire le bâtiment en limite de propriété sur la partie constructible de la zone, si cela est réalisable.

Séance levée à 23h30

Fin de séance à 23h45

APPROBATION EN DATE DU 09 07 2025

Signatures

MAIRE



SECRÉTAIRE DE SÉANCE



Publication le 10 07 2025